

CANDIDATURE AU DECESF RENTREE 2022

Le lycée **Uruguay-France** est situé sur la commune d'**Avon**, dans un site verdoyant en limite de la **forêt de Fontainebleau**. Il est accessible depuis la **gare SNCF de Fontainebleau-Avon** par un service de transport urbain (arrêt face au lycée).

Etablissement public, les études sont gratuites. Un internat permet d'accueillir les étudiants qui le souhaitent dans la limite des places disponibles, mais il est fermé durant les week-ends et les vacances scolaires.

La section de conseiller en ESF est ouverte depuis septembre 1997.

PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION

La rénovation des formations du travail social de niveau III exige d'élever le niveau de celles-ci au niveau II avec adossement au grade de licence, conformément aux textes officiels ci-dessous :

Vu l'arrêté du 27 mars 2017 portant classification de certains diplômes du travail social, selon la nomenclature des niveaux de formation et portant au niveau II le diplôme d'état de conseiller en économie sociale familiale, les décrets d'application du 22 Août 2018 sur les formations et les diplômes de travail social, l'arrêté du 22 Août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale.

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master et compte tenu des recommandations de la DGESIP et de la DGCS.

Le Conseiller en économie sociale familiale (CESF) est un travailleur social qualifié dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation-santé. Le CESF intervient auprès des personnes en situation de précarité, ou ayant des difficultés financières, ou connaissant des problèmes d'accès au logement, de surendettement, de chômage. Son action s'inscrit aussi dans les problématiques de vieillissement de la population, de dépendance, du handicap, de protection de l'enfance... Dans le cadre d'un double registre d'intervention, préventif et curatif, le CESF assure des actions de conseils, d'informations, d'animation, de formation dans les quatre domaines majeurs qui le concernent, ainsi que des actions d'accompagnement budgétaire. Le CESF intervient de façon individuelle ou de façon collective.

Conditions d'accès

- les candidats titulaires du brevet de Technicien Supérieur en Economie Sociale et Familiale (ou sous réserve de l'obtention du BTS).
- Les candidats titulaires du diplôme de technologie « carrières sociales » (DUT CS).
- Les candidats titulaires du diplôme d'état d'assistant de service social (DE ASS).
- Les candidats titulaires du diplôme d'état d'éducateur spécialisé (DE ES).
- Les candidats titulaires du diplôme d'état d'éducateur technique spécialisé (DE ETS).

- Les candidats titulaires du diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants (DE EJE).

Les candidats bénéficiaires d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Orientations générales de la formation :

Le temps de formation est réparti en Temps de Formation Théorique qui correspond aux heures de cours dispensées sur le centre de formation soit 540 heures pour l'année, le Temps de Stage de 16 semaines (1 ou 2 stages sur un site qualifiant) et le Temps de Travail Personnel Estimé qui correspond au travail que les étudiants doivent fournir en dehors des heures de cours.

Le concept de formation par alternance intégrative permet à l'étudiant de faire des liens entre la pratique et la théorie. Ce travail interactif d'appropriation des connaissances s'articule autour

4 domaines de formation (DF) en lien avec 4 domaines de compétences (DC) à acquérir.

- Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne DC1
- Intervention sociale – DC2
- Communication professionnelle – DC3
- Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux – DC4

Orientations générales de la formation pratique :

La formation pratique est un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement. Elle participe à l'acquisition de compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel.

Les stages professionnels sont effectués sous la conduite d'un référent professionnel sur un ou deux sites qualifiants.

Chaque stage fait l'objet d'une convention entre l'établissement de formation, le stagiaire et l'organisme d'accueil. Cette convention précise les modalités de déroulement du stage, ses objectifs, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications des référents professionnels et les modalités d'organisation du tutorat.

MODALITES DE LA SELECTION

La présence d'une section de BTS ESF dans l'établissement implique deux types de recrutement :

- une sélection en interne pour sélectionner les étudiants du lycée Uruguay-France ;
- une sélection en externe pour traiter les candidatures sans lien avec l'établissement.

Dispositions communes aux deux types de recrutement :

- une commission associant le chef d'établissement, le responsable de formation, un professionnel CESF et des formateurs statue au mois d'avril sur les candidatures sur la base de critères précis ;
- en cas de contestation de la décision rendue à son égard, chaque candidat peut exercer son droit d'accès pour consulter les outils et indicateurs de l'évaluation. Mais s'agissant d'un concours et non d'un examen, les instruments de sélection (copies, résultats des tests) ne sont pas communiqués.

PROCESSUS DE SELECTION

Examen des dossiers de candidature

L'ensemble des dossiers est examiné durant la seconde quinzaine de mars. Chaque candidat est informé individuellement par mail ou par courrier pour une convocation aux épreuves de sélection.

Convocation des candidats présélectionnés à un entretien

Les candidats présélectionnés sont convoqués au cours de la fin du mois de mars ou début avril. Ils peuvent être convoqués à un ou plusieurs des épreuves de sélection suivantes :

- un entretien individuel
- un entretien de groupe

Lors des entretiens, les valeurs de la formation, sous-tendues par la charte, constituent un cadre de référence pertinent qui permet à l'étudiant d'auto évaluer sa motivation personnelle et au centre de formation d'évaluer le rapport à l'éthique des candidats à l'admission.

La commission d'admission

En référence à l'article D. 451-28-5., par Décret n°2018-734 du 22 août 2018 - art. 1 l'admission dans la formation est prononcée par le directeur d'établissement après avis de la commission d'admission. La commission se réunit pour étudier les dossiers de candidature en vue d'établir la liste des candidats admis à entrer en formation. Elle prend en compte les éléments figurant



dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession.

La décision de la Commission d'admission est communiquée à chaque candidat par mail ou par courrier.

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site lycée : <http://www.uruguayfrance.fr/wp/>.
Et à retourner au plus tard le 28 Février 2022

Lycée URUGUAY-France
A l'attention de Mme Florence PERRIER,
Secrétariat des Elèves
CS 70732 - 1 avenue des Marronniers
77215 AVON CEDEX